

Séance publique du 18 mai 2001

Délibération n° 2001-0018

commission principale :

objet : **Désignation des représentants au sein du comité syndical du SMIRIL**

service : Délégation générale aux affaires générales - Mission d'audit - Contrôle des gestions externes

Le syndicat mixte du Rhône des îles et des lînes (SMIRIL), créé par arrêté préfectoral du 10 mai 1995, a pour objet de concevoir, de programmer et de réaliser les travaux et les aménagements de restauration et de mise en valeur du Rhône en aval de Lyon.

Il comprend neuf collectivités membres et son comité syndical compte onze membres. La communauté urbaine de Lyon est représentée par deux élus titulaires et deux élus suppléants au sein dudit comité.

Il convient donc de désigner les représentants de la communauté urbaine de Lyon (deux titulaires et deux suppléants) au sein du comité syndical du SMIRIL.

Les nouveaux textes légaux doivent conduire ce syndicat mixte à revoir son organisation ; cette mission ressort de la délégation du vice-président chargé des relations avec les syndicats et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) extérieurs ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 mai 1995 ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne :

titulaires :

- monsieur Blein Yves, madame Fayle Marguerite,

suppléants :

- messieurs Barral Guy, Gandhilon Pierre

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,